

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BORDEL → procuration à Emmanuel GINET
Evelyne SUBIT → procuration à Guillaume DUCOLOMB
Isabelle VAUDRAY → procuration à Christian CONAND

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Jo TRAINA

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2023

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Décisions modificatives → délibérations
- Subvention du fond de concours de la salle des fêtes, suite à la modification du plan de financement → délibération

3^{ème} point : AFFAIRES SCOLAIRES

- Compte-rendu du conseil d'école

4^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Abattage d'un arbre au groupe scolaire
- Changement du cumulus des appartements de la mairie

5^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- ONF- programme des coupes 2024 → délibération

6^{ème} point : DIVERS

- Acquisition d'une partie de la parcelle d'un particulier pour accès à un regard communal
- Courrier de la mairie de Serrières-de-Briord
- Demande de participation à la crèche de Brégnier-Cordon - Convention
- Accès arboretum – ouverture du mur de la place du Champ de Foire

Le programme des coupes 2024 est reporté au prochain conseil

Sont ajoutés à l'ordre du jour :

Point 5 : Le renouvellement de la convention de déneigement avec un agriculteur → délibération
Créances du locataire d'un commerce et d'un logement

I - Validation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2023

Compte rendu validé à l'unanimité

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Décisions modificatives n° 3 – Budget principal

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire apparaître des écritures d'études faites pour la traversée du bourg concernant le compte de voirie. Il propose la décision modificative suivante :

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 – Compte / 2151 : - 1103 €

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 – Compte / 2151 : + 1103 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative n° 03 annexée.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

2-2 Décisions modificatives n° 2 – Budget principal

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire des ajustements sur le budget principal pour dépassement sur chapitre. Il propose la décision modificative suivante :

SECTION DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 : - 1972 €

Compte 673 : + 1972 €

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 1641 : + 42 000 €

Compte 2152 : - 42 000 €

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 / 28051 : - 136 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative n° 02 annexée.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

2-3 Décisions modificatives n° 2 – Budget eau

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire un ajustement sur le budget eau pour manque de provision sur le chapitre 70. Il propose la décision modificative suivante :

SECTION DEPENSES FONCTIONNEMENT :

Compte 701249 : + 698 €

Compte 61521 : - 698 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative n° 02 annexée.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur Christian Conand arrive à 20h20

2-4 Subvention du fond de concours de la salle des fêtes, suite à la modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 octobre 2023, une délibération avait été prise concernant la demande de fonds de concours généraliste 5ème phase auprès de la CCPA concernant la rénovation de la salle des fêtes.

Suite à la modification du plan de financement, il y a lieu de reprendre une délibération.

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes concernant l'accès PMR, l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et les travaux de restructuration intérieure, dont les travaux débiteront à partir de 2024, pour une durée d'environ 1 an, une demande de fonds de concours est sollicitée auprès de la CCPA au titre du fonds de concours généraliste n°2021-113 du 24 juin 2021.